

**Relevé des Amendes encourues au cours des matches du championnat  
Inter-équipes et de la Coupe de la saison 2016- 2017.**

page 1

Rencontres du 30-09-2016.

**1 LAVACHERIE Borsalino ( 132 ) - MARGUT Les Eclate tout ( 246 ) .**

Le club de Lavacherie Borsalino (132) a déclaré forfait. **Une amende de 100 € sanctionne le club de Lavacherie ainsi que zéro points, tandis que l'équipe visiteuse reçoit 23 points. Le montant de l'amende sera partagé selon le R.O.I. en 3 parts, 40 € pour l'équipe visiteuse, 40 € pour l'exploitant du local lésé, et 20 € à la fédération.**

Rencontres du 14-10-2016.

**2 BELLEFONTAINE Lahage B.G. ( 207 ) - GOMERY B.C.La Manivelle ( 242 )**

Le rapport du match est parvenu en date du 27 octobre 2016 auprès du secrétariat sportif de la CCC, soit hors délais. **Une amende de 5 € sanctionne le club visité ( 207 ) en application de l'article B82 du R.O.I.**

Rencontres de Coupe du 18-11-2016.

**3 LAVACHERIE Les rois de la vacherie ( 139 ) - FLORENVILLE B.C.Suxy ( 208 ) .**

Non communication du résultat le samedi auprès du secrétaire sportif de la CCC. **Une amende de 5 € sanctionne le club visité de Lavacherie ( art.B83 du R.O.I.).**

Rencontres du 03-02-2017.

**4 SAINTE MARIE Pic Pic André ( 134 ) - MARGUT Chez Eugène et Odile ( 235 ) .**

Le résultat de l'individuelle est erroné, il est de 7 - 3 au lieu de 6 - 4 renseigné. Le résultat final est donc 25 - 5. **Une amende de 2,5 € sanctionne les deux clubs en application de l'article B.83 du ROI.**

**5 Ste.MARIE B.C.Landin ( 215 ) - SAINTE MARIE Ochamps B1 ( 125 ) .**

Le rapport du match est parvenu en date du 14 février 2017 auprès du secrétariat sportif de la CCC, soit hors délais. **Une amende de 5 € sanctionne le club visité ( 215 ) en application de l'article B82 du R.O.I.**

Rencontres du 17-03-2017.

**6 DAMPICOURT Couarail (233) - ETHE Saint-Mard (239)**

Le club de ETHE Saint-Mard a déclaré forfait. **Une amende de 100 € sanctionne ce club ainsi que zéro points, tandis que l'équipe visitée reçoit 23 points. Le montant de l'amende sera partagé selon le R.O.I. en 3 parts, 40 € pour l'équipe visitée, 40 € pour l'exploitant du local lésé, et 20 € à la fédération.**

**7 De plus le rapport du match est parvenu en date du 26 mars 2017 auprès du secrétariat sportif de la CCC, soit hors délais. **Une amende de 5 € sanctionne le club de Dampicourt Couarail ( 233 ) en application de l'article B82 du R.O.I.****

**F.Q.A.G.F.B.** = Avenue de la Victoire, 27 - 6760 - VIRTON

**Relevé des Amendes encourues au cours des matches du championnat  
Inter-équipes et de la Coupe de la saison 2016- 2017.**

page 2

Rencontres du 17-03-2017 - suite.

**8 DAMPICOURT SOMMETHONNE Q.C. Rivage ( 202 ) - Ste.MARIE B.C.Landin ( 215 )**

Le rapport du match est parvenu en date du 24 avril 2017 auprès du secrétariat sportif de la CCC, soit hors délais. **Une amende de 5 € sanctionne le club visité ( 202 ) en application de l'article B82 du R.O.I.**

Rencontres du 31-03-2017.

**9 Ste.MARIE B.C.Landin ( 215 ) - DAMPICOURT Couarail (233 ).**

Le club de DAMPICOURT Couarail a déclaré forfait. **Une amende de 100 € sanctionne ce club ainsi que zéro points, tandis que l'équipe visitée reçoit 23 points. Le montant de l'amende sera partagé selon le R.O.I. en 3 parts, 40 € pour l'équipe visitée, 40 € pour l'exploitant du local lésé, et les 20 € restant, à la fédération.**

**10 ETHE Saint-Mard ( 239 ) - SAINTE MARIE Ochamps B1 ( 125 ).**

Le rapport du match est parvenu en date du 13 avril 2017 auprès du secrétariat sportif de la CCC, soit hors délais. **Une amende de 5 € sanctionne le club visité ( 239 ) en application de l'article B82 du R.O.I.**

**11 DAMPICOURT Quillerailleurs ( 256 ) - VALANSART B.C.Fraternelle ( 236 ).**

Le rapport du match est parvenu en date du 18 avril 2017 auprès du secrétariat sportif de la CCC, soit hors délais. **Une amende de 5 € sanctionne le club visité ( 256 ) en application de l'article B82 du R.O.I.**

le secrétaire général,

TITECA B.